

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 8 décembre 2009 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présent : Julie Brazeau, trésorière
Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2009-12-341 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

5.1 Régie de l'eau de L'Île-Perrot (REIP) – Entente modifiant et remplaçant l'entente intermunicipale pourvoyant à la constitution de la Régie de l'eau de L'Île-Perrot – autorisation de signature.

5.2 Régie de l'eau de L'Île-Perrot (REIP) – Approbation du règlement n° 114 (règlement visant à harmoniser les règlements n^{os} 89, 91, 96, 98, 108, 109, 110, 111 et 112).

5.3 Comités du Conseil municipal – nominations.

5.4 Modification de la résolution 2009-11-337 – État des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales – ordonnance de vente pour taxes.

ADOPTÉE

2009-12-342 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2009

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2009, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2009, tel que présenté.

ADOPTÉE

2009-12-343 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2009 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de novembre 2009, au montant de **16 694.54 \$**.

ADOPTÉE

2009-12-344 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2009 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2009, au montant de **633 870.80 \$**.

ADOPTÉE

2009-12-345 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **511 159.82 \$**.

ADOPTÉE

2009-12-346 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ - DÉPÔT

La mairesse dépose les documents suivants :

- Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville;
- Liste des contrats de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Ville;
- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Ville avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu que le rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la ville, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

ADOPTÉE

2009-12-347 ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – DÉPÔT

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Lois sur les cités et villes*, les états comparatifs du second semestre de l'année financière 2009.

ADOPTÉE

2009-12-348 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2010

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon, et résolu que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010 soient tenues le mardi à 19h30, aux dates suivantes :

19 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 14 décembre.

ADOPTÉE

2009-12-349 AUTORISATION D'APPROPRIATION DANS LE SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LE PAIEMENT DE LA PART DU COÛT D'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE INCENDIE USAGÉ

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu d'autoriser l'appropriation dans le surplus non affecté de la somme de **60 423.17 \$**, pour le paiement de la part de la Ville à l'acquisition, par la Ville de L'Île-Perrot, d'un camion échelle incendie usagé.

ADOPTÉE

2009-12-350 CESSION D'IMMEUBLES ET D'INFRASTRUCTURES – RUE HUOT (PTIE) - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION AVEC CONSTRUCTION ROGER BILODEAU INC.

Considérant que Construction Roger Bilodeau inc. a complété les travaux d'infrastructures pour le prolongement de la rue Huot, conformément aux règlements d'urbanisme de la Ville et au protocole d'entente sur les travaux municipaux;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signe avec **Construction Roger Bilodeau inc.** l'acte de cession, préparé par M^e Chantal Lamarre, notaire, des immeubles ci-après décrits, avec toutes les infrastructures et les équipements municipaux exécutés dans et sur ces immeubles, pour la somme nominale de 1 \$, à savoir :

➤ **lots 3 354 230 et 3 354 232 (rue Huot Ptie);**

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession et tous les documents nécessaires à cette fin;

De décréter l'ouverture de rue sur les lots mentionnés à la présente résolution.

ADOPTÉE

2009-12-351 **CESSION D'IMMEUBLES ET D'INFRASTRUCTURES - RUES LÉO-AYOTTE, MICHEL-McNABB, JEAN-PAUL-LEMIEUX, YVETTE-BRIND'AMOUR, ESTELLE-MAUFETTE, DORIS-LUSSIER – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION AVEC LA CIE 9101-9596 QUÉBEC INC.**

Considérant que la compagnie 9101-9596 Québec inc. a complété les travaux d'infrastructures pour le projet domiciliaire Millenium, phases I à III, conformément aux règlements d'urbanisme de la Ville et au protocole d'entente sur les travaux municipaux.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signe avec la **compagnie 9101-9596 Québec inc.**, l'acte de cession, préparé par M^e Chantal Lamarre, notaire, des immeubles ci-après décrits, avec toutes les infrastructures et les équipements municipaux exécutés dans et sur ces immeubles, pour la somme nominale de 1 \$, à savoir :

- **lots 2 745 881, 2 845 216, 2 845 217, 2 945 401, 2 945 402 (rue Léo-Ayotte);**
- **lot 2 745 882 (rue Michel-McNabb);**
- **lot 2 745 883 (rue Jean-Paul-Lemieux Ptie);**
- **lots 2 745 884 et 3 043 520 (rue Yvette-Brind'Amour);**
- **lot 2 845 218 (rue Estelle-Maufette);**
- **lot 3 043 519 (rue Doris-Lussier);**

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession et tous les documents nécessaires à cette fin;

De décréter l'ouverture de rues sur les lots mentionnés à la présente résolution.

ADOPTÉE

2009-12-352 **CIT DE LA PRESQU'ÎLE – APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx, et résolu d'approuver le budget du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île pour l'exercice financier 2010, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour les dépenses d'administration pour l'année 2010, au montant de **579 380.29 \$**.

ADOPTÉE

2009-12-353 **TRANSPORT SOLEIL : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2010**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes, et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de Transport Soleil Inc. et d'autoriser le paiement de la quote-part 2010 de la Ville, au montant de **15 007 \$**.

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot reconnaisse la Ville de Vaudreuil-Dorion à titre de ville mandataire.

ADOPTÉE

2009-12-354 UMQ – FORMATION POUR LES NOUVEAUX ÉLUS - INSCRIPTIONS

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par Normand Pigeon, et résolu que tous les membres du Conseil, sauf le conseiller Daniel Lauzon, soient autorisés à participer à la formation intitulée « Nouveaux élus et nouveaux conseils municipaux 2009 », de l'Union des municipalités du Québec, à Vaudreuil-Dorion, pour la somme de **2,776.74 \$**, taxes incluses; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-454.

ADOPTÉE

2009-12-355 ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – COMMANDITE POUR L'ALBUM DES FINISSANTS 2009-2010

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse à la Commission scolaire des Trois-Lacs la somme de **150 \$** à titre de commandite pour l'album des finissants 2009-2010 de l'École secondaire du Chêne-Bleu; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2009-12-356 SCOUTS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA DISTRIBUTION D'UN SONDAGE SUR LE TRANSPORT COLLECTIF

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse au Scouts de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot la somme de **400 \$** à titre d'aide financière pour la distribution d'un sondage sur le transport collectif; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2009-12-357 REIP – ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES EAUX DE REJET ACHÉMINÉES À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot fait partie de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot;

Considérant que le conseil d'administration de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot a donné un avis de motion le 2 décembre 2009 afin d'adopter le règlement numéro 114 intitulé « Règlement visant à harmoniser les règlements nos 89, 91, 96, 98, 108, 109, 110, 111 et 112 »;

Considérant que ce règlement a pour objet d'harmoniser le partage de l'ensemble de ces règlements d'emprunt de la Régie de l'Eau et ce, selon des débits qui sont prévus à la nouvelle entente intervenue le 2 décembre 2009 à la REIP;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'est vue dans l'obligation de surdimensionner les stations de pompage P-8 et P-0 ainsi que les nouveaux étangs aérés, construit en 2008-2009.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx, et résolu que la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot s'engage suite à l'adoption, par ses villes membres, du Règlement n° 114 intitulé « Règlement visant à harmoniser les règlements nos 89, 91, 96, 98, 108, 109, 110, 111 et 112 », à conclure une entente avec la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot avant le 31 décembre 2010, et ce, concernant le partage des coûts et le remboursement à la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, de tout ou partie des coûts de construction pour le surdimensionnement des stations de pompage P-8 et P-0, ainsi que des nouveaux étangs aérés, construit en 2008-2009, et des coûts d'exploitation annuel pour le traitement des eaux usées de la Régie de l'Eau.

ADOPTÉE

2009-12-358 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT (REIP) – ENTENTE MODIFIANT ET REMPLAÇANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POURVOYANT À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec les municipalités de Pincourt et de Terrasse-Vaudreuil l'entente modifiant et remplaçant l'entente intermunicipale pourvoyant à la constitution de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot, signée en 1997 et modifiée en 2005.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'Île-Perrot, à la Ville de Pincourt et à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE

2009-12-359 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT (REIP) – APPROBATION DU RÈGLEMENT N° 114 (RÈGLEMENT VISANT À HARMONISER LES RÈGLEMENTS N^{OS} 89, 91, 96, 98, 108, 109, 110, 111 ET 112)

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot fait partie de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot;

Considérant que le conseil d'administration de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot a adopté, le 3 décembre 2009, le règlement n° 114 intitulé « Règlement visant à harmoniser les règlements n^{OS} 89, 91, 96, 98, 108, 109, 110, 111 et 112 »;

Considérant que ce règlement a pour objet d'harmoniser le partage de l'ensemble de ces règlements d'emprunt de la Régie de l'eau selon les débits prévus à l'entente modifiant et remplaçant l'entente intermunicipale pourvoyant à la constitution de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Bernard Groulx, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot approuve le règlement n° 114 de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot, adopté le 3 décembre 2009 et intitulé « Règlement visant à harmoniser les règlements n^{os} 89, 91, 96, 98, 108, 109, 110, 111 et 112 ».

ADOPTÉE

2009-12-360 COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATIONS

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu :

- de nommer M. Bernard Groulx à titre de substitut au CIT la Presqu'Île pour l'année 2010.
- de créer le « Comité de communications », composé pour l'année 2010 de Mme Danie Deschênes, à titre de responsable, et de M. Jean Fournel, à titre de membre.

ADOPTÉE

2009-12-361 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2009-11-337 – ÉTAT DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'état des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales, tel que déposé par la trésorière;

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx, et résolu d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique, le jeudi 28 janvier 2010, à 10 h, au Carrefour Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, les immeubles en défaut de paiement des taxes municipales apparaissant dans l'état dressé par la trésorière, à l'exclusion des immeubles suivants :

- 1° tous les immeubles, sauf les rues, dont le montant total des taxes municipales dues est inférieur à 50 \$;
- 2° dont les taxes municipales sont dues uniquement pour les années 2008 et 2009.

La présente résolution remplace et annule la résolution n° 2009-11-337.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapports de novembre de la Gestion du territoire.
- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants : Danie Deschênes et Jean Fournel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2009-12-362 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu de lever la séance à 20h25.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Me Jacques Robichaud, OMA
Greffier

/lm

